Romainville, le 30 mars 2026

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis dans un contexte, national et international, qui demeure complexe et incertain.

Au niveau international, les conflits en cours, et particulièrement la guerre en Iran, font peser sur les populations une menace de crise, humaine et économique, dont certains effets commencent déjà à se faire ressentir, notamment sur les hausses de prix des carburants ou biens alimentaires.

Au niveau national, les élections municipales ont semblé confirmer l'éclatement d'un paysage politique qui apparaît plus divisé que jamais, alors que le gouvernement, toujours minoritaire, a une nouvelle fois dû recourir l'article 49 3 pour faire adopter la loi de finances pour 2026, sans vote, en échappant à la censure à 12 voix près…

C'est dans ce cadre que nous sommes réunis aujourd'hui, pour évoquer les emplois, dans un contexte DGFIP qui appelle pour nous un air de déjà vu.

La DGFIP, déjà largement tributaire des coupes de dépenses publiques, avec plus de 32 000 suppressions d'emplois depuis sa création, en 2008, se verra encore amputée de 550 emplois exprimés en équivalent temps plein (ETP) selon la loi de finances pour 2026 adoptée le 19 février 2026.

Ces 550 suppressions d'ETP sont, encore une fois, très largement concentrées sur le réseau (-478 ETP), et ne sont pas compensées par le solde de 117 ETP net, transférés à la DGFIP, notamment au titre des centres de gestion financière (141 postes) et de transferts des taxes douanières (26 postes-mission de recouvrement transféré de la DGDDI).

Nous soulignerons, encore et toujours, que désosser le réseau pour « renforcer » les Directions Nationales et Spécialisées, ne peut avoir de sens si la chaîne entière du contrôle fiscal se trouve grippée.
Ainsi, négliger les services de gestion, et tous les services qui devraient être en charge de la fiabilisation des données de la DGFIP nous semble être une erreur, dans laquelle se complaisent les gouvernements successifs ces dernières années.
Faute d'avoir un premier maillon solide, et du matériau de travail fiable, c'est toute la chaîne du contrôle qui s'en trouve atteinte, les meilleurs outils de requetage devenant inutiles, en travaillant sur des bases erronées ou incomplètes.

De même, nous déplorons les transferts de missions entre directions, lorsqu'ils ne s'accompagnent pas des transferts des savoirs, évolutions législatives et réflexions sur les modalités de traitement de problématiques parfois techniques.

Pour ces raisons, si nous ne pouvons nous opposer aux créations de postes annoncées à la DNEF, nous ne pouvons valider une logique court termiste, visant à déshabiller Paul pour habiller Jacques, sans étude d'impact des transferts d'emplois réalisés entre directions, ni réflexion d'ensemble sur l'accomplissement de missions de gestion et de contrôle, qui sont complémentaires.

Nous assistons également à un CSAL Emplois qui, depuis 2025, ne permet plus le vote, mais présente l'évolution des emplois comme une simple information, et qui acte cette année le passage à un nouveau système de comptabilisation des emplois, le pilotage des effectifs s'effectuant

désormais non plus sur la base des effectifs recensés dans le TAGERFIP, mais sur la base des Équivalents Temps Pleins affectés par direction.

Si la DNEF n'apparaît pas perdante dans l'immédiat, la lisibilité des effectifs au niveau DGFIP commence à s'apparenter à un jeu de bonneteau, avec un calcul d'allocation d'ETP peu lisible, là où les mouvements de mutations s'apparentent de plus en plus à une Pinata géante…

C'est pour ces raisons, pour le manque de lisibilité de ces réformes, par solidarité avec le réseau DGFIP, et pour la suppression de possibilité de vote sur le volet emploi que nous avons boycotté, en première instance, le CSAL Emplois initialement convoqué le 24 mars.

Sur un plan local, est annoncée la création d'une nouvelle brigade nationale d'investigation, la BNI9, dotée de 5 inspecteurs et un A+, ainsi que le transfert d'un IP en charge de la gestion des lanceurs d'alerte, positionné auprès du secrétariat général, et la création de deux postes d'IDIV expert, en législation fiscale relative au commerce électronique et en gestion du budget.

Si nous ne nous opposerons pas au renforcement de missions qui demandent un travail se massifiant, notamment avec l'arrivée future des données échangées dans le cadre de la directive DAC8, demeurent toujours posées les mêmes questions : celle du renfort des équipes de missions supports, à la Division 6 et à la Division 2, celle des locaux, avec des déménagements de services induit par ces créations, assimilables à des restructurations de service, et celle du partage des tâches entre les différents services.

Plus largement, demeure encore et toujours la question de l'attractivité, de la DGFIP, dans un contexte de stagnation pérenne des salaires, et de la DNEF, pour laquelle nous craignons le ressenti de l'extension nouvelle des mouvements au fil de l'eau aux cadres A, et une lisibilité toujours floue de l'articulation des mouvements des stagiaires, titulaires, et incidemment, du recrutement des contractuels…

Nous resterons ainsi vigilants, dans le cadre des instances paritaires de la DNEF, au respect des conditions de travail des collègues concernés par les restructurations annoncées, et continuerons à revendiquer le renfort des missions supports et missions de gestion, que ce soit à la DNEF ou au sein de ce qu'il reste du réseau DGFIP.